

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt six septembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, MOISSON Michel, POSTAL Marie-Françoise.

Etaient absents : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MEZIERES Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale d'établir l'inventaire des voies communales classées faisant partie du domaine public communal. Il s'agit d'un inventaire des voies communales classées faisant partie du domaine public communal. Cet inventaire permettra de distinguer les voies communales à caractère de chemin, les voies communales à caractère de rue, les voies communales à caractère de place ouverte à la circulation publique.

La mission proposée sera :

- 1) Le recensement et le traitement de toutes les données relatives à la voirie grâce aux différentes bases de données (DGFIP, MAJIC 3, IGN, cadastre, base adresse nationale)
- 2) La livraison des premiers résultats pour vérification des données
- 3) La vérification et l'annotation par la commune des éléments livrés
- 4) La transmission de la version annotée par la commune
- 5) L'intégration des modifications et de l'achèvement de la version finale
- 6) La transmission de la version finale qui devra être approuvée par délibération du conseil municipal.

Il est décidé un montant maximum de 5 000 € HT pour cette mission.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition d'établir l'inventaire des voies communales classées faisant partie du domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver, après un vote de 9 POUR le lancement de l'inventaire des voies communales classées faisant partie du domaine public communal pour un montant maximum de 5 000 € HT ;
- s'engage à inscrire cette dépense au budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Maire
PARTAGE Guy

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance
Yves DAVIN

N°58**INVENTAIRE DES
VOIES SUR LE BANC
COMMUNAL**

DEPARTEMENT
DU VAR

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la
convocation :

19 septembre 2025

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 9